

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DU JAUDY regroupe les communes de BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAOUENNEC-LANVEZEAC, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, QUEMPERVEN, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC, TONQUEDEC et TREGONNEAU.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC et TREGONNEAU.

Le syndicat adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 700 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
2	01/01/2015	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre affermé. Modification du plan de renouvellement.
3	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du bordereau des prix sur les branchements neufs. Modification du tarif du délégataire.
4	11/12/2021	Prolongation du contrat d'un an (échéance au 31 décembre 2022). Modification du plan de renouvellement et d'investissement. Modification du tarif de base du délégataire.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Prise d'eau sur le JAUDY COATASCORN Prélèvement d'eau de surface	150	934 464	596 158	-36,20 %
Total des prélèvements [m³]		934 464	596 158	-36,20 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	42 275	379 298
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	4 102	2 122

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station du Pont Morvan COATASCORN Traitement complet	3 000	934 464	596 158	-36,20 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	934 464	596 158	-36,20 %
Importations	46 377	381 420	+722,43 %
Total général	980 841	977 578	-0,33 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	7 255	7 335	+1,10 %
Nombre d'abonnements non domestiques	5	4	-20,00 %
Nombre total d'abonnements	7 260	7 339	+1,09 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Répartition des abonnés par commune

BEGARD	2 587
BERHET	131
BRELIDY	217
CAVAN	822
COATASCORN	135
KERMOROC'H	202
LANDEBAERON	125
MANTALLOT	121
PEDERNEC	976
PLUZUNET	553
PRAT	585
SAINT-LAURENT	267
SQUIFFIEC	370
TREGONNEAU	248
Total des abonnés	7 339

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	934 464	596 158	-36,20 %
Volume importé	46 377	381 420	+722,43 %
Volume exporté	- 19 103	- 16 641	-12,89 %
Volume mis en distribution	961 738	960 937	-0,08 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	692 915	644 786	-6,95 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	60 790	68 980	+13,47 %
Volume total vendu aux abonnés	753 705	713 766	-5,30 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 88 m³ par an. Elle était de 96 m³ en 2020.

● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	9 972	14 691
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	9 131	1 950
Volume total exporté	- 19 103	- 16 641

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	514,0	515,3	+0,24 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

EAU POTABLE

2021

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,49	47,22	+1,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,721	0,7293	+1,15 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,681	0,6883	+1,07 %
	N° 3 (501 à 6 000 m ³)	0,598	0,6033	+0,89 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m ³)	0,580	0,5848	+0,83 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m ³)	0,580	0,5848	+0,83 %
	Vente en Gros	0,330	0,3380	+2,42 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,00	35,12	+3,29 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,516	0,533	+3,29 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,471	0,487	+3,40 %
	N° 3 (501 à 6 000 m ³)	0,405	0,420	+3,70 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m ³)	0,258	0,271	+5,04 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m ³)	0,120	0,130	+8,33 %
	Vente en Gros	0,120	0,120	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,041	0,034	-17,07 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	132,21	133,92	+1,29 %
Collectivité	95,02	98,16	+3,30 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,92	4,08	-17,07 %
TVA	13,43	13,65	+1,64 %
Total [€ TTC]	257,58	261,81	+1,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,13 %

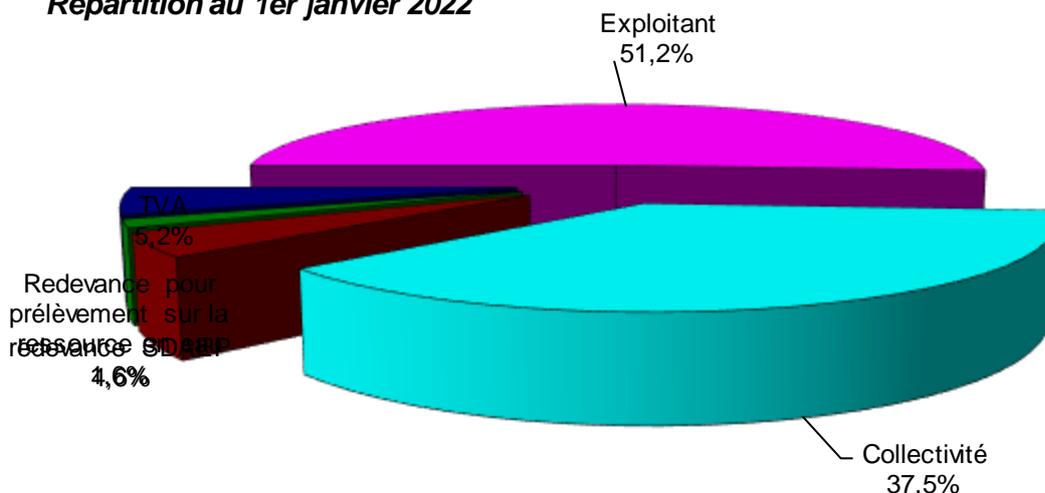
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,18 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

EAU POTABLE

2021

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,49	47,22	+1,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,721	0,7293	+1,15 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,681	0,6883	+1,07 %
	N° 3 (501 à 6 000 m ³)	0,598	0,6033	+0,89 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m ³)	0,580	0,5848	+0,83 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m ³)	0,580	0,5848	+0,83 %
	Vente en Gros	0,330	0,3380	+2,42 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,00	35,12	+3,29 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,516	0,533	+3,29 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,471	0,487	+3,40 %
	N° 3 (501 à 6 000 m ³)	0,405	0,420	+3,70 %
	N° 4 (6 001 à 20 000 m ³)	0,258	0,271	+5,04 %
	N° 5 (au-delà de 20 000 m ³)	0,120	0,130	+8,33 %
	Vente en Gros	0,120	0,120	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,041	0,034	-17,07 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	132,21	133,92	+1,29 %
Collectivité	95,02	98,16	+3,30 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,92	4,08	-17,07 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,41	15,63	+1,43 %
Total [€ TTC]	295,56	299,79	+1,43 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,13 %

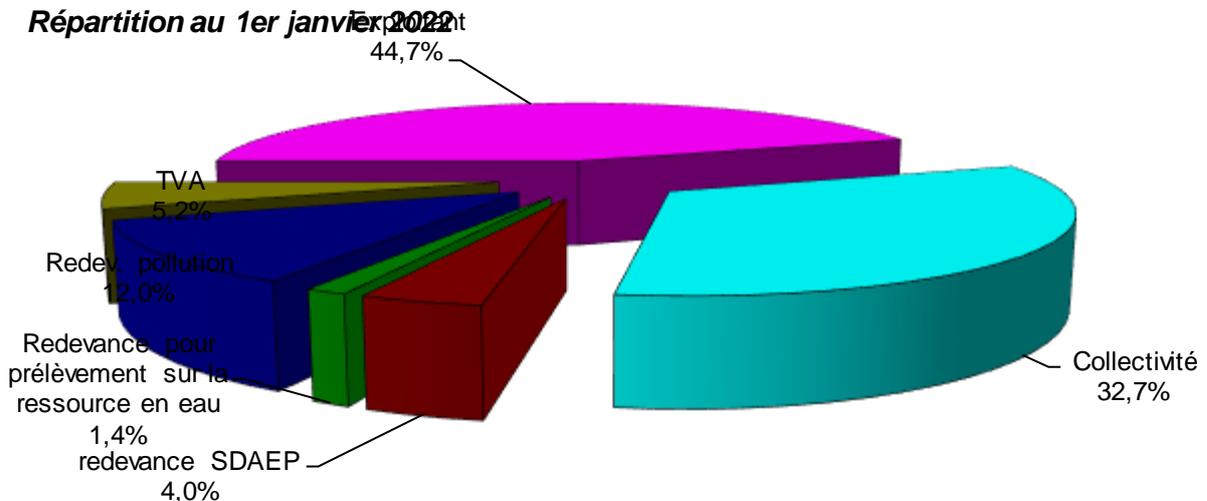
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,50 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	580 222,66 €	596 948,99 €	+2,88 %
dont abonnements	242 920,73 €	251 347,08 €	+3,47 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 114,13 €	- 6 349,51 €	
Recettes de volume exporté	2 811,04 €	816,64 €	-70,95 %
Total recettes de vente d'eau	579 919,57 €	591 416,12 €	+1,98 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	15 713,71 €	16 167,89 €	
Excédent année précédente	194 782,01 €	428 316,89 €	
Divers	16,38 €	16,38 €	
Redevance pollution	30 601,70 €	30 542,64 €	
Loyer antennes	9 950,97 €	10 084,63 €	
Total des recettes	830 984,34 €	1 076 544,55 €	

• Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	801 136,78 €	849 219,11 €	+6,00 %
dont abonnements	327 501,88 €	343 787,53 €	+4,97 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	2 905,64 €	- 8 351,81 €	
Recettes de volume exporté	4 351,49 €	5 413,32 €	+24,40 %
Total recettes de vente d'eau	808 393,91 €	846 280,62 €	+4,69 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2020	2021	Variation
Dépenses de volume importé	5 101,23 €	64 195,92 €	+1158,44 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	50	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	58	1	98,3 %	Bromates

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité réglementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas du syndicat mixte du Jaudy, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 la présence de métabolite pertinent, comme l'ESA-Métolachlore dans l'eau brute de la ressource. Ce métabolite est cependant traité grâce au charbon actif de la filière de l'usine d'eau potable.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

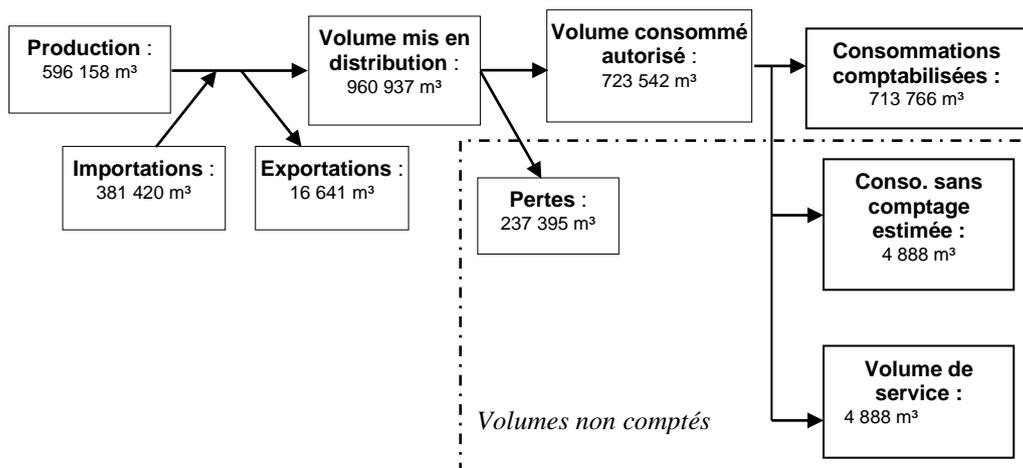
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 888 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 888 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	80,9 %	81,0 %	82,1 %	79,8 %	75,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,9	1,0	0,9	1,1	1,3

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,0	4,1	4,2	4,2	3,9
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,600	1,760	2	0,150	0,600

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Mise en conformité débits réservés : étude tarage suite travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	3 200 €
Réhabilitation de 5 réservoirs	169 356 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	53 141 €
Travaux ponctuels urgents (travaux hors MAC)	3 565 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels	0 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	85 990 €
Réhabilitation ouvrages STAEP et amélioration rendement	229 277 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	1 153 560,89 €	1 419 565,15 €
Remboursements au cours de l'exercice	181 554,46 €	176 811,91 €
dont en intérêts	20 410,45 €	17 816,17 €
dont en capital	161 144,01 €	158 995,74 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	234 837,91 €	234 623,44 €	239 509,36 €	243 724,34 €	243 552,31 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Schéma directeur	125 000 €
Services généraux divers	8 750 €
Réhabilitation de 5 réservoirs	69 167 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	16 667 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	41 667 €
Mise en conformité débits réservés - échelle limnimétrique	1 333 €
Travaux liés aux CVM	5 833 €
Travaux ponctuels urgents	41 667 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	312 500 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau + sectorisation	430 000 €
Réhabilitation ouvrages STAEP et amélioration rendement	57 500 €
47ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	425 000 €
48ème Tranche : Renouvellement de réseau	366 667 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	923,00 €	1 458,00 €